

Béton prêt à l'emploi certifié BENOR : une garantie de qualité, de sécurité et de confiance

Construire, c'est investir pour des décennies. Mais que se passe-t-il si les matériaux ne tiennent pas leurs promesses ? Dans le cas du béton prêt à l'emploi, l'absence de certification BENOR peut vite générer désordres structurels, coûts supplémentaires et litiges. À l'inverse, choisir du béton prêt à l'emploi certifié BENOR, c'est opter pour fiabilité, sécurité et sérénité.

Pour sensibiliser le secteur, l'asbl BENOR, Buildwise, Fedbeton, Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (FEGC) et PROCERTUS unissent leurs forces. Ensemble, ils mettent en avant les atouts du béton prêt à l'emploi certifié BENOR via une conférence au CONCRETE DAY et deux webinaires le 19 novembre 2025. Une initiative commune pour renforcer qualité et confiance dans toute la filière.

Les risques du béton prêt à l'emploi non certifié

Utiliser un béton prêt à l'emploi non certifié expose à de sérieux risques. Le volume livré n'est pas garanti : 1 m³ ne correspond pas forcément à 1000 litres, entraînant manques, réapprovisionnements et retards. La qualité peut fluctuer sans contrôle indépendant, augmentant les risques de fissuration ou de dégâts liés au gel, surtout si de l'eau est ajoutée sans maîtrise. S'ajoutent l'absence de traçabilité des matières premières, des performances non garanties et une couverture juridique inexistante : en cas de problème, l'entrepreneur doit seul prouver la conformité.

La valeur ajoutée de la certification BENOR

Volontaire mais considérée comme le standard en Belgique, la certification BENOR est appliquée au béton prêt à l'emploi et à l'acier de construction par PROCERTUS. Elle repose sur un contrôle externe rigoureux couvrant matières premières, formulation, production, transport et livraison. Elle garantit des mélanges homogènes, le respect des performances (résistance, durabilité), la traçabilité et l'absence d'ajout d'eau non contrôlé. L'ouvrabilité prescrite, essentielle à la mise en œuvre, est aussi vérifiée.

Pour l'utilisateur, cela signifie moins de risques, moins de contrôles à gérer et un gain de temps et d'argent. « Le béton prêt à l'emploi certifié BENOR offre une assurance qualité objective, reconnue par tout le secteur et conforme aux normes belges et européennes (NBN B 15-001 et NBN EN 206). Une garantie partagée qui simplifie la vie sur chantier », rappellent les organisateurs.

Comment reconnaître un béton prêt à l'emploi certifié?

Le réflexe est simple : vérifier le logo BENOR sur le bon de livraison. On peut aussi consulter la liste des centrales certifiées sur www.procertus.be ou l'ensemble des certificats BENOR sur Quality2Build. Sur chantier, quelques bonnes pratiques : commander explicitement du béton prêt à l'emploi BENOR, contrôler la livraison, éviter tout ajout non contrôlé et suivre le cahier des charges.

Un consensus sectoriel

La force de BENOR réside dans sa gouvernance : producteurs, prescripteurs, utilisateurs, organismes de certification et experts définissent ensemble le niveau de qualité attendu au sein d'une Commission sectorielle. Ce consensus confère au label une légitimité unique. « La

certification BENOR n'est pas une contrainte imposée, mais un engagement volontaire de toute la filière pour garantir durabilité et certitude », insistent les organisateurs.

En résumé, choisir du béton prêt à l'emploi certifié BENOR, c'est construire sur des bases solides : qualité contrôlée, traçabilité assurée, conformité garantie. Dans un contexte où durabilité et sécurité sont incontournables, ce choix s'impose comme une évidence pour maîtres d'ouvrage, entrepreneurs et prescripteurs soucieux de fiabilité.